

# La lettre d'Énergie SDED

Energie  
SDED

→ ÉDITORIAL

## Hiver froid, actualité chaude

» L'actualité a été particulièrement abondante au cours de cet hiver 2011-2012.

Dans mon précédent éditorial je vous parlais de nos inquiétudes concernant le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE). Cette situation de crise est derrière nous, mais elle a eu le grand mérite de mobiliser les Présidents de SDE et les parlementaires de tous bords politiques, en faveur de cet outil indispensable pour un aménagement équilibré du territoire et une qualité homogène de l'électricité. Aujourd'hui, le nouveau statut du FACE, transformé en Compte d'Affectation Spéciale, par l'article 7 de la loi de finance rectificative, intègre de nombreux amendements parlementaires de nature à sécuriser le FACE ... au moins dans l'immédiat. La vigilance continue de s'imposer.

L'USÉRA, association regroupant les 9 Syndicats de Rhône-Alpes, a tenu son Assemblée générale constitutive en janvier dernier. Désormais officiellement créée, elle s'est tout de suite mise au travail avec l'audition de Monsieur Jacques LONGUET, Directeur régional d'ERDF : à l'ordre du jour, la qualité de fourniture le nouveau plan de tension, la dégradation des investissements d'ERDF et le compteur évolué LINKY. Par ailleurs nous avons organisé avec la FNCCR une conférence dans la région lyonnaise pour présenter son Livre Blanc sur l'avenir des services publics locaux de l'électricité. Ce document de 140 pages distribué aux délégués lors du Comité du 23 mars est également téléchargeable sur [www.sded.org](http://www.sded.org).

Notre Comité syndical a décidé l'instauration de deux nouvelles compétences optionnelles en éclairage public et infrastructures électriques de charges. Monsieur le Préfet, par arrêté du 28 décembre 2011, a autorisé la modification des statuts du Syndicat. Une très grande majorité des collectivités membres, ont approuvé l'instauration de ces deux nouvelles compétences. Les contacts entrepris depuis plusieurs mois, notamment au travers du contrat 3EP (Efficacité Énergétique en Éclairage Public), permettent de penser que la compétence Éclairage Public devrait intéresser de nombreuses communes. Le règlement d'application de cette compétence est en cours de préparation. Il devrait être présenté au Comité de juin 2012. Nous organiserons ensuite des réunions territoriales à l'automne, notamment pour vous présenter cette nouvelle compétence et son règlement qui prendra en compte les préoccupations de vision vertueuse exprimées lors du Débat d'Orientations Budgétaires : éclairer mieux et dépenser moins, dont nous consacrons un article dans cette lettre.

Au-delà de ces grands sujets, la gestion quotidienne continue dans le cadre nos métiers historiques, occasion de rappeler qu'Énergie SDED réalise pour les communes de la Drôme près de 700 chantiers par an.



Jean Besson  
Sénateur de la Drôme

### SOMMAIRE

→ ECLAIRAGE PUBLIC

Eclairer mieux,  
dépenser moins

→ LES CHANTIERS

Chamaret et  
Mirabel et Blacons

→ BRÈVES

Livre Blanc  
Réduire la facture  
énergétique



# Eclairer mieux, dépenser moins

L'éclairage public couvre l'ensemble des ouvrages assurant l'éclairage, la signalisation et l'illumination d'emplacements extérieurs publics. Il assure la sécurité des personnes et des biens, prolonge les activités diurnes et participe à l'embellissement de la ville.

Depuis plus de 20 ans, Energie SDED aide les communes de la Drôme à réaliser leurs projets en éclairage public à travers l'élaboration d'études, de la maîtrise d'œuvre, de l'aide à la maintenance et des financements. Dans les prochains mois, les communes auront la possibilité de confier la totalité de la gestion de leur éclairage public par un transfert de compétence à Energie SDED.



L'éclairage public représente en moyenne 40 % de la facture électrique d'une commune et près de 20 % de sa dépense globale en énergie. Une commune dépense en moyenne 90 kWh par an et par habitant, soit 7 euros, pour ses besoins en éclairage public (source ADEME).

L'éclairage public est au cœur des enjeux de maîtrise de l'énergie et naturellement tout un chacun s'interroge sur ce qu'il convient de faire pour respecter les engagements du Grenelle de l'environnement.

## Le cadre réglementaire

A travers son pouvoir de police, le maire est compétant pour prendre les décisions relatives à cette question. Il faut savoir qu'aucun texte ne fixe de critères imposant ou non de l'éclairage. En revanche lorsque la décision d'installer du matériel est prise, des normes vont s'imposer.

Principaux articles :

**CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ART. L2212-2,1° :** L'éclairage public fait partie intégrante des pouvoirs de police du maire. Une commune peut réduire l'amplitude horaire d'éclairage des voies ou de leurs abords.

**CODE PÉNAL ART. 121-3 :** Pas de mise en danger délibérée de la personne d'autrui si tout est fait pour prévenir.

**CODE CIVIL ART. 1383** Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.

LA NORME EUROPÉENNE EN 13 201 Permet de déterminer les performances exigées en fonction de la classe de la voirie.

## Le saviez-vous ?

Avec des lampes anciennes, éteindre une partie de la nuit coûte en réalité plus cher en fonctionnement qu'une utilisation en continu de matériel récent. Une donnée qui milite pour le renouvellement du matériel dans la mesure du possible.

## Les quelques clés d'un éclairage « juste »

**Minimiser les charges de l'éclairage public :** En éclairant juste, où il faut, quand il faut, en analysant les consommations, en utilisant des techniques éprouvées : réducteur de puissance, horloge astronomique, ballasts électroniques, coupure nocturne.

**La maintenance et l'entretien :** Pour limiter les pannes, offrir une lumière suffisante et de qualité, garantir la sécurité dans les espaces publics. Bon à savoir : plus un matériel est vieillissant, plus il consomme et moins il éclaire.

**Augmenter l'efficacité :** Choisir des luminaires possédant les réflecteurs adaptés pour un éclairage le plus efficace, remplacer les anciens appareils par des appareils à meilleurs rendement lumineux, adapter les puissances d'éclairage selon l'environnement à éclairer, conserver des espaces non éclairés et supprimer certains éclairages n'ayant plus lieux d'exister.

**Agir pour l'environnement :** En optant pour des équipements et des fonctionnements économes en énergie. Le matériel d'aujourd'hui possède une traçabilité de sa fabrication à son recyclage.



## La question sensible de l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit :

Une collectivité a la possibilité d'éteindre son éclairage public une partie de la nuit (23h30 à 5h30 par exemple). La décision d'extinction de nuit reste dans tous les cas une démarche communale mais qui doit s'accompagner de mesures de sécurité.

Energie SDED vous conseille tant sur la prévention des risques d'insécurité encourus dans certains contextes que sur les possibilités techniques de réalisation.

**Les atouts de l'extinction de l'éclairage public :** Réduction des nuisances lumineuses pour les riverains, réduction de la facture d'électricité pour la part consommation.

**Une décision communale qui doit s'accompagner de l'information à la population :** par des réunions publiques et des présentations dans le bulletin municipal.



### Une démarche globale

L'extinction de nuit est possible dans le cadre du pouvoir de police du maire avec un arrêté qui recense les points «dangereux» nécessitant un signallement minimal.

L'extinction de la mise en lumière de bâtiments ne pose aucun problème juridique. En revanche les voies de circulations sont plus problématiques, il est nécessaire de garantir la sécurité des usagers.

En effet, ne pas éclairer les voies durant une partie de la nuit doit s'accompagner de mesures d'information, de signalisation et de sécurisation. Un panneau d'information en entrée de zone «noire» doit être installé ainsi que des bandes réfléchissantes pour prévenir des éventuels obstacles (flots centraux, bordures...).

### L'aspect économique

L'extinction de nuit est une action marquante qui permet de sensibiliser les citoyens à la problématique énergétique, de démontrer les engagements de la collectivité mais aussi de dégager des économies sur le fonctionnement des équipements. Mais attention, la part de

l'abonnement électrique, correspondant à la puissance souscrite pèse pour 35% dans la facture finale (hors coût de maintenance). En effet, même si l'éclairage n'est pas utilisé, l'abonnement reste le même. L'idéal est donc d'accompagner ce type d'action d'un travail sur l'entretien et si possible le renouvellement du parc.

Cet intérêt économique devrait encore s'intensifier avec la fin annoncée des tarifs privilégiés de la fourniture d'électricité pour l'éclairage public.

**Service Eclairage Public : 04.75.82.65.52 - gestion-ep@sded.org**



**Alain Fabre**  
**1<sup>er</sup> Vice-président**

« Energie SDED met tout en œuvre pour favoriser un éclairage performant, respectueux de l'environnement et moins consommateur d'énergie. Mais parallèlement un bon éclairage est nécessaire pour la sécurité et le confort des usagers de l'espace public. C'est l'équilibre, pas toujours évident, qu'il convient de trouver. Nos services sont là pour aider les élus dans cette recherche d'efficacité énergétique et de besoin en lumière ».

**BREVE**

## Réduire la facture énergétique

Le 20 janvier dernier, en Mairie de Bourg les Valence, Le Sénateur-Maire Bernard Piras et le Sénateur Jean Besson, Président d'Energie SDED ont signé la convention d'objectifs « Conseil Action Energie » pour aider la ville à réduire sa facture énergétique. Jean-Yves Rossignol, Vice-président en charge de ce secteur, participait également ainsi que le Conseiller Général du canton de Bourg-lès-Valence, Wilfrid Pailhes et plusieurs adjoints au Maire et techniciens impliqués dans ce dossier. Les participants ont rappelé le gisement d'économies que peut représenter le poste énergétique du budget communal. C'est pourquoi Energie SDED a créé ce service aux communes (détaillé dans un précédent article la Lettre N°36). L'accompagnement d'Energie SDED se traduit notamment par un suivi pluriannuel associé à un bilan et à une analyse détaillée des consommations énergétiques de la commune. En complément, le Syndicat préconise des travaux, vérifications ou réglages (mise en place de thermostat, minuteur...) qui nécessiteront un faible investissement mais permettront de réaliser des économies d'énergie très rapidement. A noter que le même accompagnement existe pour l'éclairage (service 3EP).



**Pour en savoir plus sur le service « Conseil Action Energie » contacts:**  
04 75 82 65 50 - Jean-Christophe Niemec. [jchristophe-niemec@sded.org](mailto:jchristophe-niemec@sded.org)

## Inauguration à Chamaret en Drôme Provençale et visite de chantier à Mirabel et Blacons en Vallée de la Drôme

On en parle finalement peu et pourtant il s'agit de l'activité principale d'Energie SDED : Les travaux. Raccordements, renforcements, branchements collectifs, effacement des réseaux électriques et télécom, éclairage public... chaque année les techniciens du syndicat parcourent la Drôme du nord au sud, d'est en ouest, pour rencontrer les élus et suivre de près, en moyenne près de 700 chantiers, qui représentent un total de plus de 25 millions d'Euros.

Vendredi 17 février, le Sénateur Jean Besson, Président d'Energie SDED accompagné du 1<sup>er</sup> Vice-président Alain Fabre ont effectué une tournée de travaux pour se rendre compte sur le terrain de réalisations exemplaires conduites par notre syndicat.

A Chamaret d'abord, avait lieu l'inauguration des travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public à l'invitation du Maire Pierre Philemon, en présence de nombreux Maires du secteur, de Fabien Limonta suppléant du Député Hervé Mariton, d'Hervé Rasclard 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil Général et du Président de la Communauté de communes du Pays de Grignan, Marc Roustan.

C'est l'entreprise RAMPA qui est intervenue sur le dossier aménagement esthétique des réseaux électriques et Télécom et l'entreprise SPIE pour le dossier Eclairage Public.

Le cœur du village a aujourd'hui bien changé sans ses «toiles d'araignées». Les travaux réalisés sont en effet spectaculaires : remplacement d'un transformateur inesthétique par un nouveau poste, réalisation de 730 mètres de HTA souterraine et de 637 mètres de BT souterraine en remplacement des réseaux aériens et pose des fourreaux Télécom sur l'ensemble du chantier en coordination avec les travaux électriques. Le montant total des travaux est de 374 000 euros TTC. Le total des subventions obtenues (Energie SDED, FACE, Conseil Général et ERDF) représente 279 000 €.

Ensuite, c'est avec M<sup>me</sup> le Maire, Maryline Manen, que s'est poursuivie cette journée par une visite d'importants travaux, en cours ceux-là, réalisés sur sa commune de Mirabel et Blacons. Ce chantier, concerne l'enfouissement des lignes électriques basse tension sur toute la traversée du village et de l'installation d'un tout nouvel éclairage public. Cette réalisation a retenu l'attention car elle est remarquable en raison de son importance : près de 600 000 euros, largement subventionnés et un enfouissement de plus de 2 kms de lignes électriques.



Devant la mairie de Chamaret



Lors des travaux de Chamaret



Travaux en cours à Mirabel et Blacons

### BREVE

#### Les élus en charge de la distribution de l'énergie se mobilisent

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) présentait, lundi 6 février à Décines (69), son **Livre Blanc**. Cet ouvrage rassemble ses propositions pour une gestion durable des services publics locaux d'électricité.



Co-organisée avec les syndicats d'Énergies de Rhône-Alpes dont Energie SDED pour la Drôme, cette conférence s'adressait aux élus, services et parties prenantes concernés par l'avenir des services publics d'électricité aujourd'hui menacé. Pour la Drôme, une délégation de 30 élus conduite par Jean Besson était présente.

Lancé lors du Salon des Maires en novembre 2011, ce Livre Blanc a comme objectif de donner des clés de compréhension des enjeux de l'évolution du modèle électrique. Lors de cette conférence, le problème de la qualité de l'électricité sur l'ensemble des territoires y-compris les plus reculés a été une fois de plus posé. Les élus demandent à ERDF des investissements plus importants pour garantir une qualité suffisante des réseaux électriques. Document disponible sur demande à Energie SDED et téléchargeable sur [www.sded.org](http://www.sded.org)

